

Convention entre les hôpitaux de Fontainebleau et de Nemours

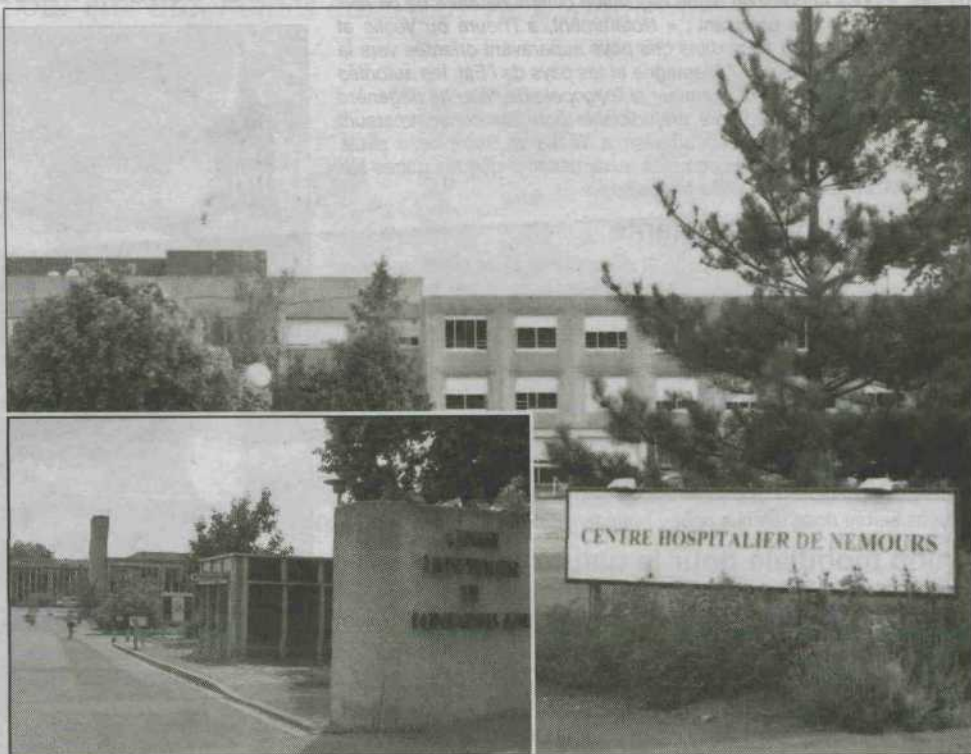
Date importante pour les habitants du sud seine-et-marnais : les hôpitaux des deux cités voisines ont réussi à accorder leurs violons. Enjeu pour l'avenir.

Jeudi dernier, le conseil d'administration de l'hôpital de Fontainebleau a voté à l'unanimité la « convention cadre » passée avec l'hôpital de Nemours, ce dernier votant à la même heure, avec une seule voix contre, un texte qui fera assurément date non seulement dans les rapports entre les deux établissements, mais encore pour le bien-être des nombreux patients du sud seine-et-marnais à la recherche de soins de proximité dans les principaux domaines thérapeutiques. Pour les observateurs les plus objectifs, il s'est d'abord agi d'une « volonté politique » entre les maires de Fontainebleau et de Nemours et d'un sens pragmatique remarquable aboutissant, en seulement quelques mois, à débloquer une situation où l'on s'enlisait depuis plusieurs années. Cette convention fait ressortir clairement les grands axes d'un rapprochement entre les deux hôpitaux et la complémentarité obtenue entre les différentes prestations.

Dès son élection, Frédéric Valletoux a repris le contact avec son homologue nemourien, les responsables de l'hôpital des bords du Loing, les réunions se multipliant dès lors avec les divers comités médicaux. Dans le même temps, le ministère de la santé, par le biais de l'Agence régionale d'hospitalisation, précisait ses souhaits sur ce rapprochement et définissait les enjeux. Il faut dire que le schéma régional de l'offre hospitalière ne pouvait envisager un désaccord, mais il aura fallu beaucoup d'opiniâtreté et d'intelligence pour accorder au plus juste tous les intérêts.

Pôles complémentaires

Le maire de Fontainebleau fait cette analyse : « Nos deux hôpitaux ne pouvaient être assurés de leur avenir qu'en se spécialisant par pôles et non en misant sur le mythe du pluridisciplinaire, même si chacun d'entre eux conservera une bonne panoplie. Quatre



Les hôpitaux de Nemours et de Fontainebleau

groupes de travail se sont formés entre les praticiens des deux établissements, dans un état d'esprit remarquable. Selon la convention, les principales répartitions s'effectueront ainsi : l'activité chirurgicale principale à Fontainebleau, avec renforcement progressif du plateau technique de réanimation, et son service de gynécologie-obstétrique ; l'hôpital de Nemours conservant sa spécificité en psychiatrie et gériatrie. Dans les deux villes, il y aura certes des capacités d'accueil pour les personnes âgées, mais Nemours concentrera des moyens plus importants, notamment en gériatrie, et restera en outre un service d'urgence, avec tout de même des services conséquents de chirurgie ambulatoire. »

Bien entendu, ce protocole se situe également dans la perspective de la reconstruction de l'hôpital de Fontainebleau au Bréau, à moyen et long terme. En attendant, dès 2007, sera regroupée chez nous la chirurgie orthopédique.

« Chacun est gagnant ! »

Pour le maire de Fontainebleau, chacun est gagnant dans l'opération : « Il ne s'agit pas de crier « Cocorico » pour le seul Fontainebleau, mais nous devons penser aussi à nos voisins nemouriens qui offrent beaucoup de ressources et s'avèrent si complémentaires. Le grand gagnant, ce sera à coup sûr tout le sud seine-et-marnais qui bénéficiera de la vocation nemourienne pour la gériatrie, le traitement

dés douleurs, mais aussi avec toute sa gamme de consultations médicales, Fontainebleau renforçant encore son plateau chirurgical. Je suis très admiratif du travail réalisé par les médecins et de l'accord si intelligent auquel ils ont contribué avec clairvoyance. Et puis, cet accord prend également en compte l'entente réalisée en avril 2005 entre la polyclinique de la Forêt et le centre hospitalier de Fontainebleau. Tout cela en totale cohérence, à emploi constant sauvegardés ainsi dans les divers établissements. Mais ce ne sont là encore que les grandes lignes, la convention prévoyant qu'à la fin de cette année les deux hôpitaux élaboreront un projet médical commun davantage défini. »